Le budget-M. J. N. Turner

Je veux expliquer au ministre pourquoi j'ai appliqué le principe de l'indexation du régime fiscal à la Loi de l'impôt sur le revenu dans mon budget de février 1973, que je recommande au ministre de lire et d'étudier. Notre impôt sur le revenu se fonde sur un régime progressif. Il se fonde sur un taux d'imposition progressif. A mesure que le revenu d'un contribuable augmente, le pourcentage d'impôt qu'il paie augmente aussi. C'est fondamentalement logique et juste. L'augmentation doit cependant être en termes absolus et ne pas dépendre seulement de l'inflation. L'augmentation doit être réelle et pas seulement une augmentation numérique ou fictive causée par l'inflation. Si un Canadien reçoit une augmentation de traitement de 5 p. 100 et que le taux d'inflation soit de 5 p. 100 cette année-là, l'augmentation n'est qu'illusoire; elle n'existe pas vraiment. Le contribuable a le même pouvoir d'achat qu'auparavant. Il n'a rien de plus. Cependant, selon le régime fiscal que nous avions à l'époque et celui que le ministre propose d'établir, ce contribuable y perdra, car pour chaque 3 p. 100 d'inflation, son pouvoir d'achat réel diminuera. Il sera pris au piège par le nouveau régime proposé par le ministre.

Dans mon budget, j'avais pris des mesures pour éliminer cette conséquence injuste et involontaire du régime fiscal en indexant les déductions et les tranches d'imposition sur la hausse de l'indice des prix à la consommation chaque année. Le parti conservateur avait appuyé cette décision quand il faisait partie de l'opposition dirigée par son ancien chef, l'honorable M. Stanfield. Les seuls qui s'opposaient à cette mesure à l'époque, si je me rappelle bien, étaient les autres partis.

M. Gauthier: Le NPD.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous voulions empêcher que la fiscalité sape le pouvoir d'achat et que des particuliers soient obligés de payer le taux d'imposition le plus élevé simplement parce que l'inflation les avait projetés dans la plus haute tranche de revenus.

L'indexation allait réduire chaque année les impôts des gens à revenu fixe, si les prix augmentaient, si bien qu'en chiffres absolus, ils paieraient toujours le même montant, même si celui-ci augmentait en apparence en raison de l'inflation. Le Canada se plaçait ainsi à l'avant-garde, grâce à l'adoption d'un régime fiscal progressiste et humain. Les plus pauvres ne seraient plus accablés. Les impôts cesseraient de gruger de plus en plus, à cause de l'inflation, l'argent que les particuliers avaient durement gagné. J'ose dire, monsieur le Président, que ce régime nous a bien servis depuis son entrée en vigueur en 1974.

Jeudi dernier, le ministre des Finances a fait marche arrière en supprimant pour ainsi dire l'une des modifications fiscales les plus progressistes et les plus bienfaisantes de notre histoire.

[Français]

Nous, les libéraux, nous connaissons nos principes. Et depuis jeudi dernier, depuis la présentation de ce budget, nous connaissons les vrais principes des conservateurs. Le gouvernement conservateur, finalement, a révélé son vrai visage. Le budget de jeudi dernier a fait fi des engagements solennels du premier ministre durant la campagne électorale. Le budget a trahi la confiance des Canadiens et le ministre a trompé le peuple canadien.

Ce budget, c'est une attaque en règle contre les Canadiens et les Canadiennes à revenu modeste qui sont frappés par toute une série d'augmentations d'impôts et de taxes. Une vraie pluie de taxes, comme disait mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). «Taxes, taxes, taxes!» a dit le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Taxe sur l'essence: 2c. de plus pour chaque litre. Le gouvernement se servira de ce revenu pour payer aux compagnies pétrolières multinationales les deux milliards de dollars qu'il s'est engagé à leur verser dans l'Accord sur le pétrole de l'Ouest.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{IIC} Carney) avait promis dans cette Chambre que cette mesure n'entraînerait pas d'augmentation de taxes pour les Canadiens. On nous a trompés. Il y a dans ce budget toute une liste de taxes, toute une gamme, toute une avalanche, toute une pluie de taxes: l'abolition de l'exemption de la taxe de vente fédérale sur certains produits; une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale; une hausse de 25 cents des droits d'accise sur un gros paquet de cigarettes; une augmentation de 2 p. 100 de la taxe d'accise sur l'alcool. Même les bonbons sont taxés! C'est un budget cruel, un budget lâche!

a (1610

[Traduction]

Ce budget est également régressif. Il frappe ceux qui sont le moins en mesure de payer. Il attaque les consommateurs. La taxe de vente fédérale grimpe d'un point et atteint 11 p. 100. On va maintenant imposer de nouveaux produits; tout y passe, des bonbons pour les enfants et des boissons gazeuses, aux aliments pour animaux domestiques et au matériel d'énergie nouvelle. La taxe de vente touche maintenant les produits hygiéniques comme les pansements. Voilà que les éraflures et les égratignures deviennent imposables, de même que le savon et le shampooing. Être propre va coûter plus cher. Oui, c'est vraiment un sale budget.

En 1982, une famille de quatre personnes gagnant moins de \$20,000 dépensait annuellement \$372.60 en moyenne en produits hygiéniques. Avec la taxe de 11 p. 100 du ministre, sa facture augmente de \$41 et passe à \$413.60. Je le répète, cette taxe va nuire à ceux qui n'en ont pas les moyens. Ils seront le plus durement touchés. Pire encore, la taxe de vente de 11 p. 100 s'applique maintenant aux fournitures chirurgicales que les médecins utilisent dans leur cabinet, aux instruments dentaires, aux appareils et aux pellicules radiographiques. La visite chez le dentiste va coûter plus cher, surtout quand on a des enfants. Dans le seul secteur de la santé, ces hausses représentent des dépenses de quelque 75 millions de dollars de plus pour les Canadiens ordinaires qui consultent le médecin ou le dentiste.

M. Nystrom: C'est douleureux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le député à ma gauche dit que c'est douleureux. Je lui répondrai que vouloir obtenir des renseignements du ministre des Finances c'est comme si on lui arrachait une dent.

Qu'est-ce que le budget fait pour les femmes? Tout d'abord, il n'est pas question de la pension de la femme au foyer, qui figurait dans leur plate-forme électorale. Le premier ministre s'y était engagé au cours du débat des chefs de parti sur les questions féminines. Il n'est pas question de partage obligatoire des crédits à la rupture du ménage. Il n'est pas question